

Développement social du quartier Palente - Les Orchamps - Implantation d'activités nouvelles - Étude confiée au GIE «Point + Entreprises»

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre des opérations à engager pour le développement social du quartier de Palente - Les Orchamps, il importe d'intégrer l'implantation d'activités nouvelles. La réussite de ces implantations et leur pérennisation supposent :

- une perception précise des besoins à satisfaire et leur évolution prévisible,
- la détermination de réponses viables et la recherche de projets adaptés,
- la sélection et l'accompagnement des entreprises et commerces avant et pendant leur greffe sur le quartier.

Le GIE «Point + Entreprises», en accord avec son objet social d'animation des actions d'aide à la création d'entreprises propose les savoir-faire requis pour assurer cette intervention en trois phases :

- * phase 1 : étude des besoins du quartier,
- * phase 2 : aide à la formalisation des projets et formation des créateurs qui en expriment le besoin,
- * phase 3 : suivi, accompagnement sur le site (assistance au développement, audit social, financier, de gestion...).

Maître d'œuvre de l'opération, le GIE «Point + Entreprises» fera appel à divers sous-traitants techniques et partenaires compétents (Boutique de Gestion et Foyer des Jeunes Travailleurs).

Calendrier de l'opération et devis

Phase 1 (1989)	88 750 F HT	105 258 F TTC
Phase 2 (1990) : coût intégré dans la mission d'accueil formation du GIE «Point + Entreprises» (estimé à 30 000 F HT)		
Phase 3 (1990, 1991 et 1992)	50 000 F HT	59 300 F TTC
TOTAL	138 750 F HT	164 558 F TTC

Concernant la phase 1, à réaliser sans délai, le **plan de financement** retenu est le suivant :

- État : 35 % du montant HT, soit 31 062 F
- Région : 15 % du montant HT, soit 13 312 F
- Ville de Besançon : solde du montant hors taxe plus TVA sur totalité de cette première phase, soit 60 884 F qui seraient versés en deux échéances :
 - * 30 %, soit 18 265 F, dès la signature de la convention à passer entre la Ville et le GIE «Point + Entreprises», précisant les modalités de mise en œuvre de l'ensemble de l'opération,
 - * le solde, soit 42 619 F à la remise du rapport final relatif à cette première phase.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ce projet,
- autoriser M. le Député-Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville et le GIE «Point + Entreprises»,
- autoriser M. le Député-Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'État et de la Région de Franche-Comté,
- encaisser les aides obtenues et décider de les réaffecter au financement de l'opération et par conséquent ouvrir au BS de l'exercice courant, dès réception des notifications, les crédits concernés en recettes aux chapitres 908.0/1051.1052.88026 service 30250 et en dépenses au chapitre 908.0/132.88026 service 30250,
- autoriser le versement au GIE «Point + Entreprises» de la participation de la Ville de Besançon d'un montant total de 60 884 F pour la phase 1 aux échéances indiquées ci-dessus et des participations obtenues au fur et à mesure de leur encaissement.

La dépense à la charge de la Ville, soit 60 884 F, sera imputée au chapitre 908.0/132.88026 service 30250 après transfert d'un crédit d'égal montant du chapitre 961.0/699 (30250).

M. BAS : Monsieur le Maire, je ne veux pas intervenir sur ce dossier particulièrement mais simplement pour vous demander comment fonctionne votre service de presse parce que j'ai lu plusieurs échos récemment dans différents journaux, qui disent notamment que c'est une décision qui va être prise, qu'elle est déjà acquise et je pense qu'aussi longtemps que le Conseil n'a pas décidé de l'adoption d'un rapport, il faudrait peut-être prendre garde à ce que les informations ne soient pas données à la presse comme étant acquises, sinon notre réunion n'aurait pas beaucoup de sens.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Alors, voilà comment nous fonctionnons. Nous envoyons quelques jours avant la séance l'ensemble des dossiers dont nous allons discuter à la presse, avec la recommandation suivante : tout cela est sous réserve d'une décision du Conseil Municipal. Nous travaillons de cette façon-là. Je crois que pour la presse, c'est utile car si pour étudier ces dossiers, il faut 10 jours à M. TOURRAIN qui est très spécialiste de ces problèmes-là, pour un non spécialiste il lui faudra encore davantage de temps. C'est la seule raison pour laquelle vous trouvez peut-être, de temps à autre, avant la date du Conseil, des explications sur tel ou tel dossier.

M. BAS : Je voulais simplement savoir s'il y avait une présentation à la presse, de la part de vos services, du Conseil Municipal ou si c'est simplement des informations reprises tel quel.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : La presse a exactement les mêmes dossiers que vous. Par ailleurs, elle est souvent en relation avec nos services pour étudier l'évolution de tel ou tel dossier, mais ça se passe de cette façon-là.

M. JEANNIARD : Simplement sur ce dossier bien précis, cela fait partie de l'étude du développement social du quartier de Palente. Cette étude avait été évoquée à l'automne 1988 et il est tout à fait normal qu'à l'époque, les journalistes aient eu écho de tout ce qui se passait dans le cadre de cette étude-là.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce n'était pas sur ce dossier d'ailleurs, qu'intervenait M. BAS.

La discussion est close.

Après en délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.